



AVIS DE CONVOCATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le 12 mars 2024

- > Session de l'après-midi en visioconférence
- > Session du soir en visioconférence

DESTINATAIRES : Aux membres du SEOM

EXPÉDITEUR : Sophie Milot, présidente

Pierrefonds, 16 février 2024

Chères et chers collègues,

Par la présente, le conseil d'administration vous convoque à une assemblée générale qui se déroulera par visioconférence le **12 mars 2024 à partir de 17 h** (ou à partir de midi pour le personnel enseignant travaillant le soir). La raison de cette convocation est de voter sur l'amendement aux statuts du SEOM. Nous devons également nous prononcer sur l'élection de la vice-présidence à la vie syndicale.

PROJET D'ORDRE DU JOUR

- > Mot d'ouverture
- > Nomination des présidences d'assemblée et adoption de l'ordre du jour du 12 mars 2024
- > Adoption des procès-verbaux des 26 septembre 2023 et 23 janvier 2024

AFFAIRES DU SEOM

- > Élection au poste de vice-présidence à la vie syndicale du SEOM
- > Présentation des états financiers
- > Amendements aux statuts

AFFAIRES DIVERSES

- > Mot de clôture et levée de l'assemblée générale

Sophie Milot, présidente

Au plaisir de vous retrouver nombreuses et nombreux !

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

- **Pour faciliter les inscriptions, nous vous demandons de vous inscrire au plus tard le vendredi 8 mars à 8 h 30.**
- Votre statut de membre sera vérifié par le personnel du SEOM. L'assemblée générale étant réservée aux membres en règle, nous pourrions vous demander de remplir un formulaire d'adhésion.
- Toute inscription acheminée au-delà de la date limite sera traitée dans la mesure du possible et pourrait occasionner des délais importants.

**Confirmez votre présence au plus tard le vendredi 8 mars 2024 à 8 h 30
avec votre adresse de courriel personnel.**

PREMIÈRE SESSION	DEUXIÈME SESSION
Exclusive aux membres de l'ÉDA et de la FP qui travaillent le soir	Pour les membres qui travaillent le jour
Lieu : en visioconférence Heure : 12 h Inscription : M'inscrire à la réunion de 12 h	Lieu : en visioconférence Heure : 17 h Inscription : M'inscrire à la réunion de 17 h

Veuillez noter que **l'inscription est obligatoire pour être admis à l'AG**.

Pour pouvoir exercer votre droit de vote, vous devez être membre en règle du Syndicat, c'est-à-dire que vous devez avoir rempli le formulaire de demande d'adhésion. Vous pouvez remplir le formulaire en cliquant [ici](#).

Les documents pertinents à la rencontre vous seront envoyés la veille par courriel.

Nous vous remercions pour votre précieuse collaboration.